

# CONCOURS POETIKA 2017

## Conditions de participation

### Article 1

Le concours est ouvert aux auteurs francophones (majeurs) **du 15 février au 31 mai 2017** (cachet de la poste faisant foi). **Thème libre.** De par leur fonction, les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

### Article 2

Chaque poème sera adressé en **6 exemplaires anonymes dactylographiés** recto uniquement interligne simple (format 21 x 29,7, ne pas agraffer les feuillets). Aucun texte sous forme manuscrite ne sera admis. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur le texte sous peine de refus. Dès réception, un numéro sera attribué à chaque candidat par ordre d'arrivée et garantira l'anonymat auprès des membres du jury. Le numéro d'ordre donné dès réception du manuscrit sera reproduit sur l'enveloppe cachetée du concurrent par l'organisateur.

### Article 3

Chaque concurrent peut envoyer **deux textes maximum n'excédant pas 32 vers chacun.**

**Le montant des droits d'inscription de 14 euros est unique**, que le candidat choisisse d'envoyer 1 ou 2 poèmes (ce tarif était de 12 €, inchangé depuis 2011).

### Article 4

Chaque candidat enverra dans une grande enveloppe (courrier non recommandé), les documents suivants :

- son (ou ses) poème(s) au format 21 x 29,7,

- une première enveloppe cachetée avec à l'intérieur :

>> le bulletin d'inscription dûment complété et signé (à télécharger et imprimer sur le site [www.poetika17.com](http://www.poetika17.com))

>> deux enveloppes ordinaires suffisamment affranchies libellées à son nom,

**en ne mentionnant sur cette enveloppe close que le(s) titre(s) du (des) poème(s) ;**

- enfin une deuxième enveloppe avec la mention « paiement » contenant un chèque (ou mandat cash international) d'un montant de 14 euros **à l'ordre de TALAZAC.**

Le tout à faire parvenir à :

**Concours POETIKA 25 boulevard Pasteur 17600 SAUJON.**

### Article 5

Aucun thème n'est imposé, toutes les formes d'écriture poétique sont acceptées, à condition qu'elles révèlent un réel souci de création et une véritable cohérence. L'auteur s'engage à présenter une œuvre originale et personnelle. Le jury décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette clause, et si la fraude est avérée, le lauréat se verra immédiatement retiré du concours. En outre, les poèmes ne seront pas restitués à leurs auteurs.

### Article 6

**Cinq prix** au total sont en jeu : trois premiers Prix, un Prix Spécial du Jury et un Prix Mention Honorable.

**Premier Prix** : une tablette tactile + une invitation pour une croisière Inter-Iles + autres invitations de nos partenaires.

**Les autres prix** : une invitation pour une croisière Inter-Iles, des entrées pour le Zoo de la Palmyre, le Paléosite, l'Asinerie du Baudet du Poitou, les Grottes de Matata et du Régulus, le Parc Viticole du Cep Enchanté, le Musée des Commerces d'Autrefois, le Muséum d'Histoire Naturelle, La Maison de la Baie du Marais Poitevin, des invitations pour les parcs, châteaux et musées de la Région Nouvelle-Aquitaine, des ouvrages littéraires, etc. *[La liste des prix est régulièrement mise à jour, les nouveaux partenaires n'ayant pas encore tous donné leur réponse à la date d'édition du règlement du concours].*

**Chaque lauréat recevra également un diplôme**, l'impression de son poème sur papier spécial et son texte sera publié sur le site [www.poetika17.com](http://www.poetika17.com). Si l'un des lauréats réside hors de France, et s'il lui est impossible de bénéficier des invitations de nos partenaires pour des raisons purement géographiques, un ouvrage littéraire lui sera envoyé par voie postale en même temps que ses autres prix. Les textes d'auteurs n'ayant pas été classés au Palmarès mais remarqués par le jury seront éventuellement mis en ligne.

### Article 7

Les concurrents sont notés de façon anonyme. Un seul des textes proposés pourra obtenir un prix. Dans le cas où plusieurs poèmes du même auteur seraient susceptibles d'être primés, seul celui qui aura obtenu la meilleure note sera retenu dans le palmarès. En cas d'égalité absolue entre les poèmes d'un même concurrent, il sera procédé lors de la délibération finale du jury, à un tirage au sort qui devra déterminer le texte vainqueur. Tout lauréat ayant remporté un prix ne pourra pas se représenter pendant deux années de suite au concours.

### Article 8

Le jury prendra en compte essentiellement la qualité du style, du choix et de l'intérêt du contenu ainsi que les règles grammaticales, orthographiques du texte. En cas de litige, la décision du jury est sans appel. La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes conditions. Les membres du jury se réservent le droit de les modifier ou de les annuler en cas de force majeure. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité des renseignements demandés ne sera pas retenu.